

# Barclays Oblig Premier

Capital garanti à maturité.

Gains annuels de 6,00 %\* payés à maturité.

Barclays Oblig Premier est un Euro Medium Term Note (titre de créance) émis par Barclays Bank PLC.

## Objectifs

- Des gains annuels de 6,00 %\* non capitalisés et payés à maturité en 2017
- Un capital garanti à l'échéance

## Risques

Nous attirons notamment l'attention de l'investisseur sur les risques suivants :

- Une vente en dehors de la date d'échéance s'effectuera à un niveau qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là. L'investisseur prend un risque en capital non mesurable a priori s'il est contraint de céder l'EMTN avant l'échéance.
- Ce produit est soumis au risque de défaut de l'émetteur de l'EMTN, Barclays Bank PLC.
- Risque de taux : l'investisseur est soumis au risque de hausse des taux d'intérêt pouvant entraîner une baisse du cours de l'EMTN.

## Investisseurs concernés

Ce produit s'adresse notamment aux investisseurs poursuivant les objectifs suivants :

- Volonté d'obtenir des gains annuels de 6,00 %\* sans prendre de risque sur le capital net investi;
- Horizon de placement : 8 ans.
- Connaissance des risques inhérents au produit.

## Fiscalité

**Concernant les personnes physiques détenant des titres dans leur patrimoine privé et ne réalisant pas d'opérations de bourse à titre habituel fiscalement domiciliées en France**

En l'état actuel de la législation française, les revenus de ces titres (primes de remboursement au sens de l'article 238 septièmes A du code général des impôts) perçus par des personnes physiques fiscalement domiciliées en France, sont soumis à l'impôt sur le revenu (i) soit au barème progressif auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux, (ii) soit sur option, à un prélèvement au taux de 18 % libératoire de l'impôt sur le revenu, auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux (soit au taux global de 30,1 %). Les plus-values réalisées lors de la cession des titres sont imposables au taux de 18 % auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux (soit au taux global de 30,1 %) lorsque le montant annuel des cessions des valeurs mobilières (et droits sociaux ou titres assimilés) excède le seuil actuellement fixé à 25 730 euros par foyer fiscal.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

**Concernant les personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés**

En l'état actuel de la législation, les revenus de ces titres (primes de remboursement au sens de l'article 238 septièmes E du code général des impôts) détenus par les personnes

morales fiscalement domiciliées en France sont pris en compte pour la détermination de leur résultat imposable. Sous certaines conditions, les primes de remboursement font l'objet d'un régime spécifique d'étalement actuariel visé à l'article 238 septièmes E du code général des impôts. Les primes de remboursement sont soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun de 33 1/3 % auquel s'ajoute la contribution sociale de 3,3 % (soit au total un taux de 34,43 %). Les plus-values réalisées lors de la cession des titres sont imposables à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun de 33 1/3 % auquel s'ajoute la contribution sociale de 3,3 % (soit au total au taux de 34,43 %).

## Formulaire d'investissement pour compte-titres

Je déclare :

- avoir obtenu des explications claires sur les caractéristiques, y compris les risques de cet instrument financier,
- que cet EMTN répond bien à ma situation financière et à mes objectifs,
- avoir pris connaissance de la présente documentation et de l'existence du prospectus de base.

Je vous donne instruction de procéder à l'achat de ce produit pour mon compte.

Nom et Prénom :  
(dénomination pour une personne morale)

Nom et Prénom du représentant :  
(dans le cas d'une personne morale)

Montant de l'investissement (hors frais) :

 EUR.

À cet effet, je vous autorise à débiter le montant nécessaire à cet investissement de mon compte ouvert dans vos livres sous le numéro :

Ouvert dans les livres de Barclays Bank Plc à l'Agence/Club/Bureau de :

Fait en 2 exemplaires originaux.

À : ....., le : ..... / ..... / 2009.

Signature du souscripteur précédée de la mention « lu et approuvé »

(\*): Taux de Rendement Actuariel (TRA) sans capitalisation des différents coupons : 5,022 %

Code ISIN	XS0430125095
Emetteur et souscripteur en primaire	Barclays Bank PLC (Standard & Poor's : AA- / Moody's : Aa3)
Forme	EMTN, au porteur
Devise	EUR
Valeur nominale	1 000 EUR
Minimum d'investissement	1 000 EUR
Date d'émission	26 Mai 2009
Date d'échéance	07 Août 2017
Prix d'émission	100 % de la valeur nominale
Prix d'achat	Pendant la période de souscription qui dure du 29 mai 2009 au 07 août 2009, le prix d'achat de l'EMTN fluctuera suivant l'échéancier monétaire ci-dessous.
Echéancier monétaire pendant la période de souscription	Période de souscription allant du 29 mai 2009 au 07 août 2009. 29/05/2009 : 99.90 %      26/06/2009 : 99.94 %      24/07/2009 : 99.98 % 05/06/2009 : 99.91 %      03/07/2009 : 99.95 %      31/07/2009 : 99.99 % 12/06/2009 : 99.92 %      10/07/2009 : 99.96 %      07/08/2009 : 100.00 % 19/06/2009 : 99.93 %      17/07/2009 : 99.97 %
Agent de calcul	Barclays Bank Plc
Remboursement à maturité	148 % de la valeur nominale (soit 100 % de principal et 8 coupons de 6 %)
Loi applicable	Anglaise
Valorisation indépendante	Euro-VL et Sungard
Règlement/Livraison	Euroclear / Clearstream
Diffusion des cours	Fininfo et Reuters
Offre publique	En France uniquement
Marché secondaire	Barclays Bank Plc s'engage à racheter aux porteurs d'EMTN, dans des conditions normales de marché, sur une base hebdomadaire, leurs titres, au prix du jour dit sur la base d'une centralisation des demandes chaque vendredi avant 12 heures et du prochain prix contribué.
Documentation	Le prospectus est composé (i) d'un prospectus de base en date du 27 mars 2009, enregistré auprès de la Financial Services Authority (la « FSA »), l'Autorité de régulation financière du Royaume-Uni le 27 mars 2009 et (ii) des conditions définitives (final terms) en date du 22 mai 2009 qui comprennent les modalités des Titres. Ces documents ont été notifiés à l'Autorité des Marchés Financiers.
Commission de souscription	2 % maximum de l'investissement à la charge du porteur
Commission de structuration	En annualisé, sur la base de l'horizon de placement recommandé : 0.70 % de l'investissement à la charge du porteur
Commission de rachat	0 % soit aucun frais à la charge du porteur

## Avertissement

Ce document n'est pas destiné à être distribué aux États-Unis d'Amérique et/ou à des US Persons ou dans des États où la commercialisation de l'EMTN n'est pas autorisée. Barclays Bank PLC (France) interdit expressément la redistribution de tout ou partie de ce document sans son autorisation écrite préalable et décline par ailleurs toute responsabilité quant aux actions engagées par des tiers à ce sujet.

Le Prospectus de Base visé en date du 27/03/2009 par la Financial Services Authority (la « FSA »), l'Autorité de régulation financière du Royaume-Uni a fait l'objet d'une notification à l'Autorité des Marchés Financiers (l'«AMF»), le régulateur français. Il est disponible sans frais, ainsi que les conditions définitives en date du 22/05/2009 et le résumé en français du prospectus de base, à l'adresse suivante :

[www.barclays.fr](http://www.barclays.fr)

**Barclays Bank Plc, Succursale en France** - Principal établissement : 32 Avenue George V - 75008 Paris RCS Paris B 381 066 281 - C.C.P. 62-07 Paris - Siège social à Londres1, Churchill Place E14 5HP, Angleterre, - Reg N° 1026167 Capital autorisé 3 040 001 000 de Livres Sterling. Barclays Bank PLC est un établissement de crédit, prestataire de service d'investissement de droit anglais agréé par the Financial Services Authority (FSA), autorité de tutelle britannique qui a son siège social 25 The North Colonnade, Canary Warf, Londres E14 5HS./www.fsa.gov.uk/register : n°122702. La Succursale française de Barclays Bank PLC, est également réglementée et contrôlée par l'Autorité des Marchés Financiers, la Commission Bancaire et l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles. Elle est autorisée par la FSA à recourir à un Agent lié, Barclays Patrimoine SCS.

Si un porteur en fait la demande, une version papier du Prospectus de Base sera mise à sa disposition sans frais. Les conditions définitives en date du 22/05/2009 et le résumé en français du prospectus de base sont disponibles sans frais sur le site internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)). Conformément à l'article 212-28 du Règlement Général de l'AMF, l'attention du public est attirée sur la rubrique « facteur de risques » du prospectus. Barclays, ses affiliés et tout individu associé à ces entités (en toute qualité) pourraient éventuellement avoir des positions ou traiter des transactions ou des titres (ou des produits dérivés y afférents) identiques ou similaires à ceux décrits dans les présentes.

**Barclays Patrimoine**  
Société en commandite simple au capital de 9 750 € - Siège social : 183 avenue Daumesnil - 75012 Paris - RCS PARIS B 712 018 308.  
- Intermédiaire en opérations de banque.  
- Agent lié régi par les articles L.545 et suivants du Code monétaire et financier et mandaté pour présenter les services d'investissement offerts par Barclays Bank, recevoir et transmettre les ordres de Bourse ainsi que ceux relatifs aux souscriptions et rachat d'OPCVM et à assurer le service de conseil en investissement.